



A programme funded by
the European Union

**EUROMED
JUSTICE**

EUROMED JUSTICE

AIDE JURIDICTIONNELLE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

*1^{er} SÉMINAIRE SUR LES BONNES PRATIQUES ET
MODÈLES DE MISE EN OEUVRE DE L'AIDE
JURIDICTIONNELLE*

LUXEMBOURG (LU), 2 – 5 octobre 2017

Lead Firm / Chef de file





Un programme financé par
l'Union européenne

**EUROMED
JUSTICE**

EUROMED JUSTICE

1^{ER} SÉMINAIRE SUR L'AIDE JURIDICTIONNELLE – LUXEMBOURG

5 octobre 2017

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS SUR L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Le 1^{er} Séminaire sur l'aide juridictionnelle, sous la composante de la *Coopération en matière civile* (Activité 12) du projet EuroMed Justice financé par l'Union européenne, a eu lieu du 2 au 5 octobre 2017 à Luxembourg.

1. Participants

Ont participé à cette session de 4 jours :

- Représentants des ministères de la Justice, d'associations du barreau et d'organisations de la société civile en provenance de huit Pays Partenaires du Voisinage Sud : *Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.*
- Équipe EuroMed Justice.
- Experts court-terme impliqués dans la rédaction de l'Étude régionale de mise à jour des chapitres portant sur l'aide juridictionnelle du « *Manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire* » réalisé dans le cadre du projet EuroMed Justice III

2. Objectifs

L'objectif de ces séminaires était de développer le renforcement des capacités des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'aide juridictionnelle, ainsi que dans la rédaction des lois en accord avec les standards internationaux et dans l'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales.

Les participants au séminaire ont été associés à la mise à jour de l'Étude ou Recherche régionale sur les nouveaux développements en matière d'aide juridictionnelle ayant eu cours dans les Pays Partenaires du Voisinage Sud avec une liste de standards et de bonnes pratiques pouvant être adoptés au niveau national.

Les objectifs principaux du 1er séminaire étaient les suivants :

- 2.1. Définir la portée de l'étude régionale sur l'aide juridictionnelle
- 2.2. S'accorder sur la méthodologie, les apports-produits attendus et l'éventuel questionnaire adressé aux PPVS
- 2.3. Apporter des retours sur le matériel fourni par les experts
- 2.4. Clarifier les questions des experts et autres participants au séminaire
- 2.5. Identifier le modèle de juridiction applicable à l'aide juridictionnelle dans chaque pays
- 2.6. Clarifier le fonctionnement des systèmes d'aide juridictionnelle
- 2.7. Échanger les expériences entre les partenaires régionaux et européens

3. Conclusions and Recommendations

Afin de soutenir la rédaction de l'Étude régionale sur l'aide juridictionnelle les **recommandations suivantes ont été adoptées** :

- 1.1. L'Étude régionale d'EuroMed Justice sur l'aide juridictionnelle met à jour et complète le Manuel d'EuroMed Justice III de 2013, qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire.
- 1.2. L'Étude régionale est rédigée en vue de son utilisation par les entités impliquées dans l'aide juridictionnelle – ministères de la justice, associations de barreaux, organisations de la société civile et ONGs.
- 1.3. Apports recommandés : les questionnaires rédigés par les experts, les commentaires des PPVS aux ébauches de questionnaires, les réponses des PPVS aux questionnaires révisés, les rapports nationaux, les interventions, commentaires et propositions formulées par les représentants des PPVS lors de la 1ère session, les rapports, études et recherches disponibles
- 1.4. L'Étude régionale d'EuroMed Justice devrait présenter des suggestions pratiques et systématiques sur le commencement et le suivi des processus de prestation d'aide juridictionnelle, en prenant en compte les standards minimum ainsi que les garanties minimales identifiées aux niveaux méditerranéen et européen.
- 1.5. L'Étude régionale devrait prendre en considération l'expérience pratique et la jurisprudence des PPVS.
- 1.6. *Inter alia*, l'Étude identifiera les modèles de coopération et de coordination entre les ministères de la justice, les autorités judiciaires, les barreaux, les organisations de la société civile et les ONGs.
- 1.7. Concernant les standards européens, une attention particulière devrait être portée aux dispositions de la ConvEDH, la Charte des droits fondamentaux de l'UE, les directives de l'UE, les recommandations relatives aux droits procéduraux, ainsi que la jurisprudence pertinente développée en ce sens par la CourEDH (Strasbourg) et la CJUE (Bruxelles).
- 1.8. L'Étude EuroMed devrait offrir des orientations de manière systématique sur les bonnes pratiques portant sur le commencement et le suivi du processus de l'aide juridictionnelle.

- 1.9. L'Étude peut contenir des résumés, des études de cas et citations d'autres rapports, recherches, études et exemples de bonnes pratiques provenant d'organisations spécialisées dans l'aide juridictionnelle.
- 1.10. L'Étude mentionnera également les ressources existantes afin de prévenir tout risque de duplication.
- 1.11. L'Étude présentera des **Recommandations**.
- 1.12. Sur la base des conclusions et recommandations de l'Étude, le 2ème Séminaire sur l'aide juridictionnelle proposera une **Feuille de route** pour sa mise en œuvre et un **Système de suivi**.
- 1.13. Les participants au Séminaire expriment leur engagement et recommandent maintenir, dans le cadre offert par EuroMed Justice – le forum sur l'aide juridictionnelle sur le site internet, des liens forts et de coopération entre eux.

4. Résultats à fournir

- 4.1. Ébauche des experts de **l'Étude régionale** sur les bonnes pratiques et modèles de mise en œuvre de l'aide juridictionnelle, présentée au 2^{ème} Séminaire sur l'AIDE JURIDICTIONNELLE (juillet 2018)

5. Calendrier

- 5.1. Réponses des PPVS : 20 novembre 2017**
- 5.2. Ébauche de l'étude : mars 2018**
- 5.3. Révision de l'ébauche : avril 2018**
- 5.4. Version finale : mai 2018**

Luxembourg, 5 octobre 2017